ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-03-053/MJ du 2 mars 2011 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (CNEDIMTS)

NOR : *ETSX1130191S*

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 2 mars 2011,

Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;

Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé et modifiant le code de la sécurité sociale et le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2004-1419 du 23 décembre 2004 relatif à la prise en charge des produits et prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale et modifiant ledit code, et notamment son article 19 ;

Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres de la Haute Autorité de santé ;

Vu le décret n° 2009-1088 du 2 septembre 2009 relatif aux commissions mentionnées aux articles R. 5212-7 du code de la santé publique et L. 165-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu le règlement intérieur du collège de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1er

M. Jean-Michel DUBERNARD est renouvelé dans ses fonctions de président de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 2 mars 2011.

Pour le collège :
Le président,
Pr J.-L. Harousseau